



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

produits pétroliers

Question écrite n° 6456

Texte de la question

M. Jean-François Mancel attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le prix du fuel domestique qui a considérablement augmenté au cours de ces dernières semaines et qui ne bénéficie d'aucune mesure de blocage des prix. Il rappelle que de très nombreuses familles s'apprêtent à faire le plein d'automne de leurs cuves et qu'elles sont confrontées ainsi à une grave atteinte à leur pouvoir d'achat. Il souhaiterait savoir quelles mesures d'urgence le Gouvernement peut prendre pour leur venir en aide.

Texte de la réponse

Quatre millions de ménages en France sont concernés par le prix à la consommation du fioul domestique qui s'établit aujourd'hui en moyenne à 0,96 €/l. Le Gouvernement est très attentif à leur situation, en particulier à celle des plus vulnérables d'entre eux. Dans un contexte de hausse durable des prix de l'énergie, la priorité du Gouvernement est d'aider ces ménages à réduire leur consommation. Ils peuvent ainsi déjà bénéficier de plusieurs dispositifs d'amélioration de la performance énergétique de leur logement (dont certains dédiés aux ménages les plus modestes) afin de pouvoir réduire durablement leurs dépenses d'énergie. Il convient notamment de mentionner : - le programme national d'aide à la rénovation thermique des logements, piloté par l'agence nationale de l'habitat. Ce programme dénommé « habiter mieux » a pour objectif d'aider financièrement des propriétaires occupants aux ressources modestes afin de réduire de manière substantielle les déperditions d'énergie de leur logement. Doté d'un budget de 1,35 Md€, il vise à aider 300 000 propriétaires occupants d'ici 2017 ; - les offres commerciales des fournisseurs de fioul domestique pour mener des actions d'économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie. Le dispositif de « prime à la casse des chaudières » visant à réduire la facture de chauffage des ménages par l'installation d'une chaudière plus performante, qui avait été mis en place en 2011 avec le concours de l'État et financé par les fournisseurs d'énergie, a été reconduit à compter du 1er juillet 2012. A cette occasion, le montant des différentes primes accordées a été revu à la hausse et le dispositif a été élargi aux chaudières et appareils indépendants au bois ; - les incitations fiscales et les aides financières (éco-prêt à taux zéro, crédit d'impôt développement durable). Aussi, l'enjeu pour le Gouvernement est de réduire durablement la dépendance de notre pays aux énergies fossiles en favorisant un modèle de développement sobre et efficace au plan énergétique. Ces questions seront au coeur du débat national sur la transition énergétique que le Gouvernement vient de lancer et qui a vocation à préparer le futur projet de loi de programmation sur la transition énergétique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Mancel](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6456

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2012](#), page 5463

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 501